



Madame, Monsieur,

L'Université de Genève se réjouit de vous compter parmi son personnel. Afin de faciliter votre accueil et vos premiers pas dans l'institution, vous trouverez ci-après quelques informations utiles liées à votre nouvel engagement.

#### **Vous êtes un nouveau membre de notre institution ?**

- consulter notre site <https://www.unige.ch/collaborateurs2/nouveaux/>

#### **Vous souhaitez garantir le versement de votre salaire ?**

- n'oubliez donc pas de retourner dans les meilleurs délais un exemplaire daté et signé de **votre contrat / acte d'engagement**, si demandé, et si cela n'est pas encore réalisé, **de votre cahier des charges** au moyen de l'enveloppe annexée.

#### **Vous êtes engagé-e pour une durée limitée dans le temps ?**

- **au terme de votre contrat**, si vous n'avez pas de nouvel employeur, la couverture assurance accident cessera de produire ses effets 31 jours après la fin de vos rapports de travail. N'oubliez donc pas de vous assurer contre les risques d'accident à cette échéance.

#### **Votre taux d'activité est inférieur à 20% (8 h/semaine) ?**

- **pendant la durée de votre contrat**, vous n'êtes pas assuré-e contre les accidents non-professionnels. N'oubliez donc pas d'aviser votre assurance-maladie afin d'intégrer le risque accident.

#### **Vous êtes de nationalité étrangère ?**

- votre engagement sera réputé valable qu'après l'obtention d'une **autorisation de séjour et/ou de travail** accordant la prise d'activité spécifiée dans le présent engagement par les autorités compétentes. Il peut être mis fin avec effet immédiat à l'engagement en cas de non-renouvellement ou d'échéance de l'autorisation de séjour et/ou de travail.

#### **Vous connaissez vos droits et devoirs ?**

- imposition à la source : <https://memento.unige.ch/doc/0181>
- assurance maladie : <https://www.ch.ch/fr/assurance-maladie-pour-etrangers/>
- directive en matière d'utilisation de la messagerie : <https://memento.unige.ch/doc/0140>
- cartes multi-services : <http://cartes.unige.ch>

#### **D'autres informations ?**

- consulter le site du Mémento RH <https://memento.unige.ch/TM/7>